



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 6
- Votants 6
- Absents 0
- Exclus 0



Date de convocation : vendredi 16 septembre 2022

Date d'affichage : vendredi 22 septembre 2022.

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHULLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : néant

Délibération N°22/2022 FIXATION DE LA REDEVANCE POUR LE PASSAGE SUR LE CHEMIN DES SABLIERES A COMPTER DE 2023

Le Maire explique que le tarif de la redevance de passage sur le chemin des sablières doit être fixé en euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité**, fixe à compter du 1^{er} janvier 2023, le tarif de 0.92 € /m³ la redevance pour le passage sur le chemin dit des sablières.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT
2022.09.30 13:43:48 +0200
Ref:20220926_120201_1-1-O
Signature numérique
le Maire